

Tarification Transports Scolaires

La commission des finances de Troyes Champagne Métropole proposera au Conseil Communautaire du 12 juillet prochain une modulation de la tarification des transports scolaires au sein de notre agglomération.

Le Conseil Régional Grand Est a souhaité harmoniser au plan régional la tarification des transports scolaires en appliquant, dans tous les territoires de la région Grand Est, d'une part, la gratuité des transports pour les élèves scolarisés en primaire et, d'autre part, un tarif de 94 EUR par an pour les collégiens et les lycéens.

Troyes Champagne Métropole accompagnera la gratuité des transports scolaires pour tous les élèves des écoles primaires de l'agglomération (*1 aller/retour par jour*) mise en place au plan régional.

Par ailleurs, les élus de Troyes Champagne Métropole, souhaitant limiter l'augmentation tarifaire pour les collégiens et accentuer la diminution pour les lycéens, proposent un abonnement annuel de 84EUR pour les élèves du secondaire (*collégiens et lycéens*) résidant dans toutes les communes de TCM (*1 aller/retour par jour*).

Ces tarifications seront appliquées sur l'ensemble du territoire de Troyes Champagne Métropole, réseau TCAT compris. Le titre « basic scolaire » (*1 aller/retour par jour*) valable sur le réseau TCAT sera donc gratuit pour les élèves de primaire (*contre 84EUR actuellement*) et maintenu à 84EUR pour les collégiens et lycéens.

Ces réductions tarifaires portées par Troyes Champagne Métropole seront applicables dès septembre 2019, sous réserve de la validation des propositions de la commission des finances par le Conseil Communautaire.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr